

## FICHE 1

# LE CLUB MONTAGNE ESCALADE

Le sport en France repose sur l'unité de base qu'est le club, l'association. Club ou association définissent un statut juridique reposant sur la Loi de 1901. Ces clubs regroupent des membres : c'est dans la volonté du club et dans l'enthousiasme de ses membres que résident la vitalité et le dynamisme des nombreuses activités de la montagne et de l'escalade.

Le club se doit d'offrir toutes les garanties d'encadrement, de sérieux et de sécurité dans les activités. Pour s'identifier, les clubs se donnent un nom : Club montagnard, Sac à grimpe, Roc évasion, Nature et montagne, etc... Une grande majorité des clubs Montagne Escalade s'affilie à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

## **Pourquoi s'affilier à la FFME ?**

### **1.1 Pour entrer dans la famille montagne escalade**

S'affilier à la FFME, c'est faire partie de la grande famille de la montagne et de l'escalade, c'est donc participer au développement de toutes les activités de montagne et d'escalade et en particulier des activités pour lesquelles la FFME a reçu la délégation du ministère des sports c'est-à-dire l'escalade, le ski de montagne, la raquette à neige et le canyon. Vous pourrez participer aux décisions, et les instances fédérales pourront vous aider dans la défense de nos pratiques (aide pour régler des problèmes d'accès au site par exemple).

### **1.2 Pour pouvoir participer aux compétitions**

Pour les activités compétitives, s'affilier, c'est la possibilité de participer aux compétitions et d'en organiser

### **1.3 Pour bénéficier d'une boîte à outils garnie en :**

#### **1.3.1 Conseils et aides au développement**

S'affilier permet d'obtenir toutes les informations et conseils relatifs aux activités de montagnes et d'escalade (règles, normes, recommandations, convention d'utilisation de sites,

conseils juridiques, techniques, bases documentaires, accès à l'intranet fédéral, calendriers nationaux, lettre électronique d'information...)

### 1.3.2 Formations

S'affilier c'est la possibilité de se former en suivant les formations fédérales, formations de cadres, de dirigeants, d'officiels de compétitions... Pour les adhérents de votre club, l'adhésion est un gage d'une initiation, d'un perfectionnement, d'un entraînement dans les activités de montagne et d'escalade, de qualité

### 1.3.3 Une assurance

S'affilier, c'est être garanti par une licence assurance FFME (la couverture porte sur la responsabilité civile et une individuelle accident adaptée à nos activités, des extensions d'assurance pour les besoins spécifiques des clubs ont été négociées par la FFME)

### 1.4 Pour bénéficier d'équipements sportifs de qualité

S'affilier, c'est participer à la gestion des sites naturels d'escalade. C'est bénéficier du soutien logistique et financier de la fédération pour la création, la mise en place d'une SAE

### 1.5 Pour avoir droit aux subventions

S'affilier permet d'obtenir l'agrément « sports » nécessaire pour obtenir des subventions de l'État

### 1.6 Pour bénéficier d'une image jeune, dynamique, conviviale dans le monde de la montagne et de l'escalade.

### 1.7 Pour s'assurer le soutien du Comité Départemental et/ou Régional pour des actions spécifiques : ce soutien peut être administratif, logistique et/ou financier.

En effet, La FFME, pour assurer sa mission de service public s'appuie sur des organes déconcentrés c'est-à-dire :

- Les comités régionaux regroupant les clubs d'une même région.
- Les comités départementaux, regroupement des clubs d'un même département dont les responsables sont élus...

Pour créer votre club, cherchez à connaître, les coordonnées du comité départemental de votre département : il vous aidera. Vous les trouverez aisément sur le site [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) ou auprès de la direction départementale jeunesse et sports de votre département.